

JEUDI**2 NOVEMBRE****20h****AG du personnel de l'Etat de Vaud****Salle du Cazard
Pré du Marché 15
Lausanne****Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud
Refuser la dégradation, organiser la mobilisation****Assemblée du Personnel de l'Etat de Vaud, jeudi 2 novembre 20h
Salle du Cazard – Lausanne – Pré du Marché 15**

Le nouveau plan de prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) adopté par le Conseil d'administration (CA) prévoit de graves dégradations dans les conditions de retraites des employé-e-s de l'Etat de Vaud. Il prévoit les mesures suivantes afin de compenser la baisse du taux technique, que le CA veut faire passer de 3,25% aujourd'hui à 2,5% :

- Faire passer l'âge terme pour la retraite de 63 ans aujourd'hui à 65 ans ;
- Augmenter les âges minimums de retraite de 62 et 60 ans aujourd'hui à 64 et 62 ans ;
- Allonger la durée minimum de cotisations pour avoir les plein-droits à 40 ans contre 38 aujourd'hui.

Le Conseil d'administration de la CPEV a prévu de présenter ce plan à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) le 31 octobre 2017. Le CA a annoncé que le plan entrera en vigueur le 1er janvier 2019 si le Conseil d'Etat et les organisations du personnel ne présentent pas un autre plan, à négocier d'ici au 30 juin 2018.

L'Assemblée des délégué-e-s de la CPEV, qui n'a qu'une voix consultative, a refusé à l'unanimité le projet de plan de prévoyance 2019 qui lui a été soumis par le Conseil d'administration.

Le SSP, SUD et la FSF, refusent également ce nouveau plan de prestations et ont d'ores et déjà demandé une rencontre en urgence avec le Conseil d'Etat pour faire le point sur les péjorations et entendre la position de l'employeur.

La justification de ce nouveau plan est en elle-même discutable puisque le plan actuel date de 2013 et qu'il en est encore à sa phase transitoire. À titre d'exemple, le degré de couverture de la CPEV était de 75.2% au 31 mai dernier, soit à 4.8% seulement des 80% qui doivent être atteints en... 2052.

De plus, les mesures prévues par le CA pour mettre en œuvre le plan sont inacceptables et font, à nouveau, peser le poids de la réforme sur les salarié-e-s. Or, dans le système du 2e pilier, c'est à l'employeur d'assurer les conditions de retraite du personnel qui a travaillé pour lui. Si l'employeur accepte le principe d'un nouveau plan c'est donc à lui de financer les mesures que le Conseil d'administration juge nécessaire.

L'information et la mobilisation du personnel doivent débiter dès aujourd'hui pour mettre l'employeur devant ses responsabilités.

Le SSP, SUD et la FSF vous convient donc toutes et tous à une assemblée du personnel de la fonction publique le jeudi 2 novembre à 20h, salle du Cazard, rue Pré du Marché 15 à Lausanne.